



Conflit bâtiment : responsabilité sur un décollage de carrelage

Par **Franck**, le **15/07/2009** à **15:02**

Bonjour, rnMon conflit concerne la construction de ma villa. Elle s'est terminée il y a 2 ans et aujourd'hui mon carrelage se décolle vraisemblablement suite à un problème de chape. J'en étais le maître d'œuvre mais le carreleur à lui-même gérer le choix/approvisionnement de la chape, sa pose et la pose du carrelage. Il a fait une déclaration à son assurance (MAIF) qui a mandaté un expert. Ce dernier me demande que mon assurance le convoque lui + l'expert du brasseur de chape pour une expertise contradictoire. Je n'ai personnellement pas souscrit d'assurance dommage ouvrage. Ma plainte est simple : le carrelage se décolle. Dois-je vraiment faire la démarche de convoquer ces experts (sachant qu'aucun n'est mandaté coté cimentier)? Que dois-je répondre à l'expert du carreleur et par quel biais? Pour info, j'ai moi-même mandaté un expert qui doit me faire un rapport sur la situation. Il me manque en gros la démarche globale + attitude à adopter pour prendre cette affaire dans le bon sens. Par avance, merci pour votre aide

Par **chaber**, le **16/07/2009** à **06:31**

Bonjour,rnrnUn carrelage entre dans le cadre de la garantie biennale. S'il est prouvé par les experts que le litige est consécutif à un problème de chape, il peut entrer dans le cadre de la garantie décennale.rnrnSans assurance dommages ouvrage, il vous faut assumer vos frais d'expertise; quelles sont les conclusions de votre expert?

Par **Franck**, le **16/07/2009** à **21:41**

Bonjour, rnrnMerci pour vos éléments. Je viens d'avoir la visite d'un expert judiciaire convoqué par mes soins. Pour lui, outre le fait que le carrelage se décolle, il manque un joint de dilatation et un tréilli dans la chape, la colle est mal posée (non uniforme sous le carrelage). rnJe n'ai pas d'assurance dommage ouvrage. Il me conseil de prendre un avocat avec son rapport et d'aller au tribunal d'instance. Il me dit également que la garantie juridique de mon assurance devrait m'avancer les frais d'expert et avocat. Quel est votre opinion sur cette théorie? Merci à tous.